

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 50109

Numéro SIREN : 494 127 673

Nom ou dénomination : A.M.I.

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2024 sous le numéro de dépôt 7529

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SASU A.M.I.		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		Monsieur Arnaud MATHALY Avenue des Jeux O 73620		HAUTELUCE				
SIRET		4 9 4 1 2 7 6 7 3 0 0 0 1 5						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le				
				3 1 1 0 2 0 2 3				
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions				
		1		2				
				Net				
				3				
AC TIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	22 556	012		22 556
			Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *			028	642	030	642	
	Immobilisations financières * (1)			040	432 020	042	217 418	214 602
	Total I (5)			044	455 219	048	218 060	237 159
AC TIF CIRCULANT	STOCKS	Matieres premieres, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070		
			Autres* (3)	072	640 670	074	31 683	608 987
	Valeurs mobilières de placement			080	918 992	082	4 665	914 327
	Disponibilités			084	50 932	086		50 932
	Charges constatées d'avance *			092		094		
	Total II			096	1 610 594	098	36 347	1 574 246
	Total général (I + II)			110	2 065 813	112	254 408	1 811 405
PASSIF				Exercice N NET				
				1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	183 000			
	Ecarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126	18 300			
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131	)	132	1 219 445		
	Report à nouveau			134				
	Résultat de l'exercice			136	383 383			
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142	1 804 128			
Provisions pour risques et charges			Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	2 608			
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169	)	172	4 669		
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176	7 277				
Total général (I + II + III)				180	1 811 405			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	80 520
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T V A des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	349 487

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.M.I.

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

Exercice N clos le

3 1 1 0 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue	{	biens	}	215		214			
			services *		217		218			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*							224		
	Subventions d'exploitation reçues							226		
	Autres produits							230	44 762	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	44 762		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234		
	Variation de stocks (marchandises)*							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
	Autres charges externes* (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)							242	24 586	
	Impôts, taxes et versements assumés (dont CFE et CVAE *	243		354			244	354		
	Rémunérations du personnel*							250		
	Charges sociales (cf renvoi 380)							252		
	Dotations aux amortissements*							254	211	
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			}	262	1 326	
cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260		70					
Total des charges d'exploitation (II)							264	26 476		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	18 286		
Produits financiers (III)			280	22 112	Charges financières (V)		294	4 884		
Produits exceptionnels (IV)							290	351 110		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		}	300				
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	3 241		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	383 383		
B- RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2			312	383 383	314		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316				
	Amortissements excédentaires(art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles*					322	4 665			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	3 241			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	57 863		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345								
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346		350	395 188
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)					655			
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)					643			
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)					645			
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)					647			
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)					648			
		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art 39 decies E)					641			
Deductions exceptionnelles (Art 39 decies F)						990				
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)					649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col 1	Déficit col 2	352	53 964	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col 1	Déficit col 2	370	53 964	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU A M I		Néant ☐ *				
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	22 556	402		404		406	22 556	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	642	472		474		476	642	
Immobilisations financières		480	351 500	482	80 520	484		486	432 020	
TOTAL		490	374 699	492	80 520	494		496	455 219	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	431	562	211	564		566	642	
TOTAL		570	431	572	211	574		576	642	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	Cession titres HEC	2		3		4		5
		6		7		8		9		10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1				349 387	349 387					
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584 349 387	586 349 387	581		587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590		583	594	595
TOTAL					596	349 387	585		597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A M I

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	217 418	632		634		636	217 418
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	73 098	662	4 665	664	41 415	666	36 347
TOTAL		680	290 515	682	4 665	684	41 415	686	253 765

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst techniques mat et outillage	730		735	
Inst générales agence- ments amén div	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2	VOIR ANNEXE	4 665
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780 4 665

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

00AM07 - SASU A.M.I.

Du 01/11/2022 au 31/10/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS	0		
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS	0		
MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS	0		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS			
MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES	0		
COMMENTAIRES			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

00AM07 - SASU A.M.I.

Du 01/11/2022 au 31/10/2023

Règlement CRC n° 14-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

	SASU A.M.I.		
Adresse	Monsieur Arnaud MATHALY Avenue des Jeux Olympiques 73620 HAUTELUCE		
Activité (s) exercée (s)	Activités des sociétés holding	N° Siret	49412767300015

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, dévelop.				
Fonds commercial	22 556			22 556
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles	22 556			22 556
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	642			642
Total des immobilisations corporelles	642			642
Immobilisations financières	351 500	80 520		432 020
TOTAL GÉNÉRAL	374 699	80 520		455 219

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Total des immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	10 à 50 ans				
Inst. techniques, matériels & out.					
Inst. générales agenc. divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles		431	211		642
Total des immobilisations corporelles		431	211		642
TOTAL GÉNÉRAL		431	211		642

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

00AM07 - SASU A.M.I.

Du 01/11/2022 au 31/10/2023

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	640 670	640 670	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GÉNÉRAL	640 670	640 670	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 608	2 608		
Autres dettes	4 669	4 669		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	7 277	7 277		

MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
------------------------	---

A.M.I
Société par actions simplifiée
au capital de 183 000 euros
Siège social : Avenue des Jeux Olympiques
Les Saisies, 73620 HAUTELUCE
494 127 673 RCS CHAMBERY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 11 AVRIL 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 octobre 2023

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2023 s'élevant à 383 382,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	383 382,86 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	100 000,00 euros
Soit 5,46 euros par action	
Le solde	283 382,86 euros

En totalité au compte "Autres Réserves" qui s'élève ainsi à 1 502 827,95 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 11 avril 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

AM

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes	Revenus distribués	
		Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
31/10/2022	50 000 €	50 000 €	/
31/10/2021	30 000 €	30 000 €	/
31/10/2020	20 000 €	20 000 €	/

Certifié conforme
Le Président

